

Belgium-Brussels: Armchairs

OJ S 66/2017 04/04/2017

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Direction des Infrastructures culturelles

Postal address: Boulevard Leopold II 44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

For the attention of: Macal Guerra Maria Evelia

E-mail: evelia.macal@cfwb.be

Telephone: +32 24133546

Fax: +32 24133193

Internet address(es):

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=263632>

Electronic submission of tenders and requests to participate: https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=DIC+-+CF-PAL%2FDIC_3131-2017-00569-F02

Additional information can be obtained from:

Official name: Cinéma Palace

Postal address: Borgval 19-23

Town: Bruxelles

Postal code: 1000

Country: Belgium

Contact person: Cinema Palace

For the attention of: Olivier Rey

E-mail: o.rey@lepalace.be

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Cinema Palace

Postal address: Borgval 19-23

Town: Bruxelles

Postal code: 1000

Country: Belgium

Contact person: Cinema Palace

For the attention of: Olivier Rey

E-mail: o.rey@lepalace.be

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Cinema Palace

Postal address: Borgval 19-23

Town: Bruxelles

Postal code: 1000

Country: Belgium

Contact person: Cinema Palace
For the attention of: Olivier Rey
E-mail: o.rey@lepalace.be

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Recreation, culture and religion

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: yes

Official name: Le Palace ASBL

Postal address: Rue des Chartreux 19BTE30

Town: Bruxelles

Postal code: 1000

Country: Belgium

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché de fourniture et de placement de fauteuils du complexe cinématographique «Le Palace».

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Main site or place of performance: Cinéma Le Palace

Boulevard Anspach, 85

1000 Bruxelles

NUTS code BE Belgique / België

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché comprend la fourniture et le placement de fauteuils de cinéma pour 4 salles de cinéma comprises dans le projet de réaffectation de l'ancien Pathé-Palace en un complexe multiculturel, à B-1000 Bruxelles, boulevard Anspach, 85.

La portée et le contexte du marché, le matériel à fournir et les prescriptions de pose sont plus amplement décrites dans la partie 2 clauses techniques du présent cahier spécial des charges.

II.1.6. CPV code(s)

39113100 Armchairs, 39111200 Theatre seats

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT:

Range: between 130 000 and 190 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 4.9.2017. Completion 1.11.2017

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

3. Cautionnement — article 25 et suivants.

a) Montant du cautionnement — article 25

Le montant du cautionnement à constituer par le fournisseur est fixé à 5 % du montant initial du présent marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euros supérieure. Le cautionnement n'est pas requis pour les marchés dont le délai n'excède pas 45 jours et pour les marchés inférieur à 50 KEUR HTVA.

Vu la disparité des législations européenne et belge et, par conséquent, en cas de difficulté de pouvoir constituer un cautionnement via un organisme financier, dans les délais prescrits la disposition suivante est d'application: à défaut de constitution de cautionnement, régissant les marchés publics en Belgique, le maître d'ouvrage opérera une retenue de 5 %, à titre de cautionnement, sur chacune des factures approuvées.

Cinquante pour cent du cautionnement ainsi constitué, sont libérés après la réception provisoire approuvée, le solde est libéré après la réception définitive approuvée.

b) Nature du cautionnement — article 26.

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière selon l'une des modalités suivantes:

- en numéraire;
- en fonds publics;
- sous forme de cautionnement collectif;
- par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

La personne qui se porte caution ne peut assortir la garantie à octroyer d'autres conditions que celles prévues au présent arrêté ou dans les documents du marché.

c) Constitution du cautionnement et justification de la constitution — article 27

La constitution du cautionnement a lieu dans les trente jours suivant le jour de la conclusion du marché.

d) Défaut de cautionnement — article 29

Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans le délai prévu à l'article 27, il est mis en demeure par lettre recommandée. Cette mise en demeure vaut procès-verbal au sens de l'article 44, § 2 (défaut d'exécution).

e) Libération du cautionnement — article 33

Le cautionnement est libéré:

— pour moitié à la réception provisoire

— pour la seconde moitié du cautionnement à la réception définitive.

Par dérogation au prescrit de l'article 33, alinéa 1er de l'arrêté royal du 14.1.2013, la demande de libération du cautionnement, pour moitié ou en totalité selon le cas, doit être demandée à l'initiative du fournisseur.

Dans la mesure où le cautionnement est libérable, le pouvoir adjudicateur délivre une mainlevée à la Caisse des Dépôts et Consignations, à l'organisme public remplissant une fonction similaire, à l'établissement de crédit ou à l'entreprise d'assurances dans les quinze jours qui suivent le jour de réception de la demande.

Au-delà de ce délai, l'adjudicataire a droit au paiement:

— soit d'un intérêt qui, en cas de versement en numéraire ou en fonds publics, est calculé sur les montants déposés conformément à l'article 69, § 1er de l'arrêté royal du 14.1.2013, déduction faite, s'il échet, de l'intérêt versé par la Caisse de dépôts et consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire. La demande de mainlevée du cautionnement vaut, dans ce cas, déclaration de créance pour le paiement dudit intérêt;

— soit des frais exposés pour le maintien du cautionnement, en cas de cautionnement collectif ou d'une garantie accordée par un établissement de crédit ou par une entreprise d'assurance.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

12. Paiements (article 127)

La révision des prix n'est pas d'application. Les prix indiqués à la soumission sont fermes et définitifs rien omis ni excepté.

Les paiements sont effectués dans les 30 jours à compter de la date de la réception provisoire des sièges et travaux de pose et de mise en place.

L'adjudicataire est tenu d'introduire des déclarations de créance datées, signées et appuyées d'un état détaillé des fournitures concernées justifiant selon lui le paiement demandé.

Les documents ci-dessus mentionnés sont établis en 3 exemplaires.

Ils sont envoyés simultanément, en vue de leur contrôle et de leur approbation:

— à l'Administration générale de l'Infrastructure de la communauté Française

— aux auteurs de projet, en 2 exemplaires.

Après approbation de l'état d'avancement, le maître de l'ouvrage invite l'adjudicataire à introduire, en 3 exemplaires, une facture au montant des fournitures admises au paiement, libellée au nom de:

Le Palace ASBL

Rue des Chartreux, 19 boîte 30

1000 Bruxelles

et adressée au:

Ministère de la communauté française

Administration générale de l'Infrastructure

Service des Infrastructures culturelles

Boulevard Léopold II 44

1080 Bruxelles

L'acompte maximum admissible pour les fournitures livrées sur place et non installées est de 50 % maximum de leur prix unitaire figurant au métré.

Aucun acompte n'est exigible avant livraison.

Toute condition générale d'exécution du marché éventuellement jointe à l'offre du soumissionnaire et qui diffère des présentes prescriptions est réputée nulle.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: L'article 61, §1er de l'arrêté royal du 15.7.2011 est applicable de plein droit à la présente procédure.

Par le seul fait de déposer une offre, le soumissionnaire atteste ne pas se trouver dans l'une des situations d'exclusion décrites à l'article 61, §1er de l'arrêté royal du 15.7.2011.

Dans tous les cas, le soumissionnaire devra communiquer l'extrait du casier judiciaire dans les 3 jours ouvrables suivant la demande du pouvoir adjudicateur.

De même, par le seul fait de déposer une offre, le soumissionnaire atteste ne pas se trouver dans l'une des situations d'exclusion décrites à l'article 61, §2 de l'arrêté royal du 15.7.2011.

Conformément au prescrit de l'article 60, §1er de l'arrêté royal du 15.7.2011, le pouvoir adjudicateur s'enquiert, via l'utilisation de l'application Digiflow, de la situation du soumissionnaire afin de vérifier s'il est en règle par rapport aux obligations relatives au paiement, d'une part, de ses cotisations de sécurité sociale et, d'autre part, de ses impôts et taxes selon la législation belge et vérifie s'il n'a pas fait aveu, est en cours ou en état de faillite ou procédure analogue.

De même, par le seul fait de déposer une offre, le soumissionnaire atteste ne pas se trouver dans l'une des situations d'exclusion décrites à l'article 61, §2 de l'arrêté royal du 15.7.2011.

Conformément au prescrit de l'article 60, §1er de l'arrêté royal du 15.7.2011, le pouvoir adjudicateur s'enquiert, via l'utilisation de l'application Digiflow, de la situation du soumissionnaire afin de vérifier s'il est en règle par rapport aux obligations relatives au paiement, d'une part, de ses cotisations de sécurité sociale et, d'autre part, de ses impôts et taxes selon la législation belge et vérifie s'il n'a pas fait aveu, est en cours ou en état de faillite ou procédure analogue.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Pour permettre l'appréciation de la capacité économique et financière, les éléments suivant sont requis:

— Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activités faisant l'objet du marché, pour les 3 derniers exercices disponibles ou moins en fonction de la date du début d'activité du soumissionnaire, prouvant que ce chiffre d'affaire annuel atteint au moins le montant de 500 000 EUR.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Pour permettre l'appréciation de la capacité technique ou professionnelle, les éléments suivant sont requis:

— Une liste d'au moins 3 livraisons effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant du marché, la date de réalisation et le destinataire public ou privé ainsi que le nombre et le type de fauteuils. Les livraisons sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire a été un acheteur privé par

une attestation de l'acheteur ou à défaut simplement par une déclaration du fournisseur. Pour être considérée comme probante, chaque référence de la liste est également accompagnée d'au moins une photographie ou d'un document graphique similaire témoignant du résultat. Le soumissionnaire doit démontrer avoir exécuté sur les cinq dernières années au moins trois marchés d'ampleur financière et technique équivalente au présent marché; « équivalente » signifie la fourniture et pose de minimum 200 fauteuils de cinéma (les références de salles de théâtre, concert ou conférence ne sont pas prises en considération).

— En cas de sous-traitance de tout ou partie du marché, les engagements de sous-traitance fermes et définitifs signés par les 2 parties contractantes et comportant toutes les informations concernant les coordonnées du sous-traitant, ses compétences, la part du marché sous-traitée en valeur en en objet.

Chaque sous-traitant doit démontrer avoir exécuté sur les 5 dernières années au moins 3 interventions d'ampleur financière et technique équivalente à celle qui lui serait confiée dans le cadre du présent marché.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe: N/A, catégorie: N/A.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Qualités et performances. Weighting 35
2. Prix offert. Weighting 35
3. Délai d'exécution. Weighting 20
4. Garantie. Weighting 10

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

DIC - CF-PAL/DIC_3131-2017-00569-F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 18.5.2017 - 11:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

29.5.2017 - 15:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 29.5.2017 - 15:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:

no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Body responsible for mediation procedures

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

30.3.2017